

PROCES-VERBAL
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2025
à 20 heures 00
à la salle des fêtes

Séance n°05

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 23 mai 2025 et affichée le 23 mai 2025
- Le procès-verbal est affiché le 03 juin 2025
- Le nombre des membres en exercice est de : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 28 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dommartin s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurent FAVRE.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs

FAVRE Laurent, CLEMENCE Joël, FAVRE François, BATLOGG Christian, MASSART Pierre, MOUGIN Norbert, GRANDVUILLEMIN Stéphane, MUZEREAU Damien, BARRAND Betty et SAILLARD Etienne

Absents excusés : FAIVRE-RAMPANT Claude
CLERC Marianne

Pouvoirs : FAIVRE-RAMPANT Claude a donné pouvoir à CLEMENCE Joël
CLERC Marianne a donné pouvoir à FAVRE Laurent

Ordre du jour :

Ordre du jour : séance n° 05-2025

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2025 – séance n°04-2025

A) POLE ECOLE SANTE MAIRIE CENTRE-BOURG – Demandes de subventions - Actualisations

A – 1 – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

- 1 **Région** – Demande de subvention Dispositif de soutien à la construction publique en bois local – Dispositif non reconduit pour 2025
- 2 **Région** – Territoire En Action - Dépôt de la demande de subvention
- 3 **Département** – Demande de subvention - Contrat de Territoire – volet dynamique territoriale

A - 2 – AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET D'UNE MAISON DE SANTE

- 4 **Etat** - Demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

A – 3 – MAIRIE

- 5 **Travaux – Région** - Demande de subvention EFFILOGIS
- 6 **Région** - Demande de subvention Territoire En Action – Projet non éligible

- 7 **Département** – Demande de subvention - Contrat de Territoire – volet vie locale - Actualisation
- 8 **SYDED** – Dépôt de la demande de subvention

A – 4 – AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE

- 9 **Région** – Territoire En Action - Dépôt de la demande de subvention
- 10 **Région** – Demande de subvention Dispositif de soutien au bois local de construction – Dispositif non reconduit pour 2025
- 11 **SYDED** – Dépôt de la demande de subvention

A – 5 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- 12 **Etat** – Demande de subvention – Fonds Vert
- 13 **Département** – Demande de subvention Contrat de Territoire – Non éligible
- 14 **Agence de l'Eau** – Non éligible

A – 6 – RESEAU DE CHALEUR / CHAUFFERIE BOIS

- 15 **SYDED** – Dépôt de la demande de subvention

B – PLAN DE FINANCEMENT

- 16 Pôle Ecole Santé Mairie Centre-Bourg – Plan de financement prévisionnel n°2

C – AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 17 Salle du terrier – Contrat ANTARGAZ
- 18 Taxe sur la Publicité Extérieure – Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2026
- 19 Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Année 2025
- 20 Mise à disposition de la salle du préau à Mr. Romain PIECHOCKI – Convention été 2025
- 21 Cimetière et Eglise - Décomptes 2024
- 22 Cimetière – Travaux – Changement porte enfeu
- 23 Compte-rendu des commissions de la CCGP
- 24 Compte-rendu des commissions communales
- 25 Décisions du Maire
- 26 Questions diverses

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. Etienne SAILLARD secrétaire de séance.

♦ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16 avril 2025 à l'unanimité.

A) POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG – Demandes de subventions - Actualisation

A- 1 CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

Séance n°05 – Affaire n°01

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250501

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE – PESMCCB - Région – Demande de subvention Dispositif de soutien à la construction publique en bois local – Dispositif non reconduit pour 2025

<input checked="" type="checkbox"/> Construction de l'école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de la REGION, au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> EFFILOGIS	<input checked="" type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
------------------------------------	---	-------------------------------	---

pour l'opération :

	ECOLE - € HT
ETUDES	36 693,19
Maitrise d'œuvre	403 604,42
Charpente et bardage	261 250.00+124 450.00 = 385 700.00

Or, par mail du 06/05/2025, la Région a informé la commune que le dispositif de soutien à la construction publique en bois local, clos le 31/12/2024, ne permet plus le dépôt de demandes de subvention dans ce cadre.

Un dispositif pourrait probablement être relancé en 2026 mais à une date non connue à ce jour, de même s'agissant des critères qui le définiront.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	ECOLE - € HT
ETUDES	36 693,19
Maitrise d'œuvre	403 604,42
Charpente et bardage	261 250.00+124 450.00 = 385 700.00

- Prend acte qu'aucune subvention régionale ne pourra être demandée au titre d'un dispositif de soutien à la construction publique en bois local 2025

Séance n°05 – Affaire n°02

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250502
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE – PESMCCB - Région – TEA – Demande de subvention

<input checked="" type="checkbox"/> Construction de l'école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de la REGION au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> EFFILOGIS	<input type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input checked="" type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
------------------------------------	--	-------------------------------	--

pour l'opération :

	ECOLE - € HT
ETUDES	36 693,19
Maitrise d'œuvre	403 604,42
TRAVAUX	2 197 875,00
TOTAL	2 638 172,61

Les éléments constitutifs de la demande de subvention ont été transmis à la Région.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante

	ECOLE - € HT
ETUDES	36 693,19
Maitrise d'œuvre	403 604,42
TRAVAUX	2 197 875,00
TOTAL	2 638 172,61

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,

- sollicite l'aide de la REGION au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> EFFILOGIS	<input type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input checked="" type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
------------------------------------	--	-------------------------------	--

- selon des modalités en cours de définition
- Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités en ce sens
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

Séance n°05 – Affaire n°03

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250503

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE – PESMCCB - Département – Demande de subvention - Contrat de Territoire – Volet dynamique territoriale

<input checked="" type="checkbox"/> Construction de l'école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide du Département au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> Amendes de police (fonds d'Etat géré par le Département)	<input type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Vie locale	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Dynamique Territoriale
---	---	--

pour l'opération :

	ECOLE - € HT
ETUDES	36 693,19
Maîtrise d'œuvre	403 604,42
TRAVAUX	2 197 875,00
TOTAL	2 638 172,61

Pour mémoire, pour ce qui concerne le volet Dynamique territoriale, un arbitrage est nécessaire sur le territoire CCGP.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	ECOLE - € HT
ETUDES	36 693,19
Maitrise d'œuvre	403 604,42
TRAVAUX	2 197 875,00
TOTAL	2 638 172,61

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,
- Sollicite l'aide du Département au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> Amendes de police (fonds d'Etat géré par le Département)	<input type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Vie locale	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Dynamique Territoriale
---	---	--

- selon des modalités en cours de définition (instance de concertation en date du 12 juin 2025)
- Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités en ce sens
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

A- 2 AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET D'UNE MAISON DE SANTE

Séance n°05 – Affaire n°04

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250504

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : MAIRIE ET MAISON DE SANTE – PESMCCB - Etat - Demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2026)

<input type="checkbox"/> école	<input checked="" type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de l'ÉTAT au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre de la DETR 2026

Pour l'opération :

	MAIRIE - € HT	MAISON DE SANTE - € HT
ETUDES	9 473,12	5 859,24
Maitrise d'œuvre	107 250,48	70 371,28
TRAVAUX	584 045,00	383 215,00
TOTAL	700 768,60	459 445,52

Le dossier de demande de subvention correspondant à été déposé sur la plateforme dédiée le 16 mai 2025.

Il est donc soumis au conseil municipal la sollicitation de cette aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux 2026

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	MAIRIE - € HT	MAISON DE SANTE - € HT
ETUDES	9 473,12	5 859,24
AMO	5 963,80	3 896,70
Maitrise d'œuvre	107 250,48	70 371,28
TRAVAUX	584 045,00	383 215,00
TOTAL	706 732,40	463 342,22
	1 170 074,62	

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,
- Décide de solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux 2026 selon les modalités suivantes :

	MAIRIE - € HT	MAISON DE SANTE- € HT	OBSERVATIONS
ETUDES	9 473,12	5 859,24	Aide attendue 15 332,36* 20 % soit 3 066,47 €
AMO	5 963,80	3 896,70	Aide attendue 9 860,50 * 20 % soit 1 972,10 €
Maitrise d'Œuvre	107 250,48	70 371,28	Aide attendue 177 621,76 * 20% = 35 524,35
Travaux – montant de base	584 045,00	383 215,00	Dépense éligible minorée compte tenu de la dépense inscrite au titre de la bonification de bois local = 967 260,00
			Plafond de 2500 €/m2
DONC	Travaux 568 750,00 SANS (lot charpente 12 825 et SANS lot Bardage 2 470) = 568 750,00	Travaux 360 225,00 SANS (lot charpente 17 100 et SANS lot	= 928 975,00 €

		Bardage 5 890) = 360 225,00	
		ATTENTION Loyers sur une période de 5 ans à soustraire à l'assiette subventionnable -33000	Soit aide attendue = (928 975 – 33 000)*20% = 895 975 *20% = 179 195,00 € Il est précisé que 20 % constitue un taux plancher en attente d'arbitrage définitif de la commission des élus.
	lots charpente (12 825 + Bardage 2 470 = 15 295	lots charpente (17 100 + Bardage 5 890 = 22 990	Bonification SI utilisation de bois local 38 285.00 * 50.00% = 19 142,50
			TOTAL aide sollicitée : 238 900,42

- Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités en ce sens et signer la demande de subvention.
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2025.
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

A - 3 MAIRIE

Séance n°05 – Affaire n°05

Présents : 10 Abstention : 0
Pouvoirs : 2 Pour : 12
Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250505 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte Le

OBJET : MAIRIE – PESMCCB - Travaux – Région – Demande de subvention EFFILOGIS

<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input checked="" type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de la Région au titre du programme Effilogis, au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif :

<input checked="" type="checkbox"/> EFFILOGIS/travaux	<input type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
---	--	-------------------------------	---

pour l'opération :

	MAIRIE - € HT
ETUDES	9 473,12
Maîtrise d'œuvre	107 250,48
TRAVAUX	584 045,00
TOTAL	700 768,60

Pour mémoire, cette opération serait éligible à hauteur de 30 % sous réserve du respect des critères d'éligibilité.

Il est précisé qu'en tout état de cause, l'aide sera plafonnée à 120 000 €.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	MAIRIE - € HT
ETUDES	9 473,12
Maîtrise d'œuvre	107 250,48
TRAVAUX	584 045,00
TOTAL	700 768,60

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,

sollicite l'aide de la REGION au titre du dispositif :

<input checked="" type="checkbox"/> EFFILOGIS/travaux	<input type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
---	--	-------------------------------	---

- selon les modalités suivantes :

*coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD : 584 045,00 € HT

* aide sollicitée : 584 045,00 € HT * 30 % = 175 213,50 € **mais aide plafonnée à 120 000 €**

sous réserve du fait que les critères d'éligibilité soient remplis ;

- Prend acte que seront pris en compte dans les dépenses éligibles les coûts des travaux (hors terrassement, VRD, photovoltaïque, mobilier, cuisine...)
- Prend acte que le taux de subvention est de 20% minimum (aide plafonnée à 100 000 €) et de 30% maximum (aide plafonnée à 120 000 €) en cas de mise en œuvre de matériaux biosourcés pour l'isolation des murs

- Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités en ce sens et signer la demande de subvention.
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2025.
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

Séance n°05 – Affaire n°06

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250506
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

**OBJET : MAIRIE – PESMCCB - Région -Demande de subvention Territoire En Action –
 Projet non éligible**

<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input checked="" type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de la Région au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> EFFILOGIS	<input type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input checked="" type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
------------------------------------	--	-------------------------------	--

pour l'opération :

	MAIRIE - € HT
ETUDES	9 473,12
Maitrise d'œuvre	107 250,48
TRAVAUX	584 045,00
TOTAL	700 768,60

Or, par mail du 05 février 2025, le Syndicat Mixte Pays du Haut-Doubs a informé la commune de la non éligibilité du projet de rénovation de la partie mairie au titre de ce dispositif.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	MAIRIE - € HT
ETUDES	9 473,12
Maitrise d'œuvre	107 250,48

TRAVAUX	584 045,00
TOTAL	700 768,60

- Prend acte qu'aucune subvention régionale ne pourra être demandée au titre du dispositif Territoire en action

Séance n°05 – Affaire n°07

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250507

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte

Le

OBJET : MAIRIE – PESMCCB - Département – Demande de subvention - Contrat de Territoire – volet Vie locale - Actualisation

<input type="checkbox"/> Construction de l'école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input checked="" type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter une aide du Département au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> Amendes de police (fonds d'Etat géré par le Département)	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Vie locale	<input type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Dynamique Territoriale
---	--	---

pour l'opération :

	MAIRIE - € HT
ETUDES	9 473,12
Maitrise d'œuvre	107 250,48
TRAVAUX	584 045,00
TOTAL	700 768,60

« éligible à hauteur de :

Dépense subventionnable * 30%

Il avait donc été transcrit :

Soit 700 768,60 € * 30% soit 210 230,58 € *mais subvention plafonnée à 200 000 €* »

Or c'est l'assiette qui est plafonnée à 200 000 € et non la subvention.

L'aide attendue est donc de 200 000 *30% = 60 000 €

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante

	MAIRIE - € HT
ETUDES	9 473,12
Maitrise d'œuvre	107 250,48
TRAVAUX	584 045,00
TOTAL	700 768,60

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,
- Actualise sa demande d'aide du Département au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> Amendes de police (fonds d'Etat géré par le Département)	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Vie locale	<input type="checkbox"/> Contrat de Territoire – Volet Dynamique Territoriale
---	--	---

à hauteur de :

Dépense subventionnable, plafonnée à 200 000 €, *30%

Soit 200 000 € * 30% = 60 000 €

- Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités en ce sens
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2025
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

Séance n°05 – Affaire n°08

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250508
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : MAIRIE ET MAISON DE SANTE – PESMCCB - SYDED – Demande de subvention

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement des subventions auprès du SYDED au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis pour les différentes opérations, stade APD :

Travaux	ECOLE - € HT	MAIRIE - € HT	MAISON DE SANTÉ - € HT	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT		RESEAU DE CHALEUR/ CHAUFFERIE - € HT	TOTAL
				ECOLE	CENTRE BOURG		
	2 197 875.00	584 045.00	383 215.00	208 050.00	727 750.00	132 440.00	4 233 375.00

Le SYDED raisonnant par bâtiment, les premiers éléments constitutifs d'une demande de subvention ont été adressés au SYDED le 12 mai 2025 pour l'opération rénovation du bâtiment mairie/école en mairie/maison de santé.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,
- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante

	MAIRIE - € HT	MAISON DE SANTE - € HT
ETUDES hors SPS et CT	4 865,96	2 848,96
AMO	5 963,80	3 896,70
Maitrise d'œuvre	107 250,48	70 371,28
TRAVAUX	584 045,00	383 215,00
TOTAL	702 125,24	460 331,94
	1 162 457,18	

- sollicite une aide du SYDED pour l'opération rénovation du bâtiment mairie/école en mairie/maison de santé

selon les modalités suivantes :

Assiette subventionnable * 30% = aide sollicitée, avec une aide plafonnée à 60 000 €, plafond porté à 75 000 € dans le cas d'une rénovation au niveau « Performance ».

Le niveau de rénovation visé dans le cadre de ce projet étant le niveau « Performance », l'aide attendue est de 75 000 €

- Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités en ce sens
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2025
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

A – 4 AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE

Séance n°05– Affaire n°09

Présents : 10 Abstention : 0
Pouvoirs : 2 Pour : 12
Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250509

En vertu de l'article L2131-I du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte

Le

OBJET : MAISON DE SANTE – PESMCCB - Région - Territoire En Action - Demande de subvention

<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input type="checkbox"/> mairie	<input checked="" type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de la REGION au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> EFFILOGIS	<input type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input checked="" type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
------------------------------------	--	-------------------------------	--

pour l'opération :

	MAISON DE SANTE - € HT
ETUDES	5 859,24
Maitrise d'œuvre	70 371,28
TRAVAUX	383 215,00
TOTAL	459 445,52

Les éléments constitutifs de la demande de subvention ont été transmis à la Région.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	MAISON DE SANTE - € HT
ETUDES	5 859,24
Maitrise d'œuvre	70 371,28
TRAVAUX	383 215,00
TOTAL	459 445,52

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,
- sollicite l'aide de la REGION au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> EFFILOGIS	<input type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input checked="" type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
------------------------------------	--	-------------------------------	--

- selon des modalités en cours de définition
- Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités en ce sens
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

Séance n°05 – Affaire n°10

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250510

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : MAISON DE SANTE – PESMCCB - Région – Demande de subvention Dispositif de soutien au bois local de construction – Dispositif non reconduit

<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagement extérieur
<input type="checkbox"/> mairie	<input checked="" type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de la REGION, au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif :

<input type="checkbox"/> EFFILOGIS/travaux	<input checked="" type="checkbox"/> SOUTIEN AU BOIS LOCAL DE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> ENVI	<input type="checkbox"/> TERRITOIRE EN ACTION
--	---	-------------------------------	---

pour l'opération :

	MAISON DE SANTE - € HT	
TRAVAUX	383 215,00	le taux de subvention est de 10 à 20 % des dépenses éligibles – bonification de 20 % si recours à du bois scolyté
	lots charpente 17 100 + Bardage 5 890 = 22 990.00	

Or, par mail du 06/05/2025, la Région a informé la commune que le dispositif de soutien à la construction publique en bois local, clos le 31/12/2024, ne permet plus le dépôt de demandes de subvention dans ce cadre.

Un dispositif pourrait probablement être relancé en 2026 mais à une date non connue à ce jour, de même s'agissant des critères qui le définiront.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	MAISON DE SANTE - € HT
ETUDES	5 859,24
Maitrise d'œuvre	70 371,28
TRAVAUX	383 215,00
TOTAL	459 445,52

- Prend acte qu'aucune subvention régionale ne pourra être demandée au titre d'un dispositif de soutien à la construction publique en bois local 2025

Séance n°05 – Affaire n°11**OBJET : MAISON DE SANTE – PESMCCB- SYDED – Dépôt de la demande**

Le point a fait l'objet d'une délibération au cours de cette même séance (point n°8). Le SYDED raisonnant par bâtiment, la demande de subvention afférente groupe l'opération mairie et l'opération maison de santé.

A – 5 AMENAGEMENTS EXTERIEURS**Séance n°05 – Affaire n°12**

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250512
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : AMENAGEMENTS EXTERIEURS CENTRE BOURG – PESMCCB - Etat – Demande de subvention – Fonds Vert

<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input checked="" type="checkbox"/> aménagements extérieurs CENTRE BOURG
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide de l'Etat, au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif FONDS VERT dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante :

	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT	
	ECOLE	CENTRE BOURG
ETUDES	1 935,09	7 386,47
AMO	5 559,33	21 220,67
Maitrise d'œuvre	15 584,85	54 515,15
TRAVAUX	208 050,00	727 750,00
TOTAL	249 790.61	795 210.95
	1 042 001,56	

Les éléments constitutifs de la demande de subvention ont été transmis à l'Etat via la Direction Départementale des Territoires le 23 mai 2025.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE, pour ce qui concerne l'opération suivante

	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT	
	ECOLE	CENTRE BOURG
ETUDES	1 935,09	7 386,47
AMO	5 559,33	21 220,67
Maitrise d'œuvre	15 584,85	54 515,15
TRAVAUX	208 050,00	727 750,00
TOTAL	249 790.61	795 210.95
	1 042 001,56	

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre du dispositif FONDS VERT
- selon des modalités en cours de définition Aide sollicitée = assiette éligible*20%
soit $1\,042\,001,56 * 20\% = 208\,400,31\text{ €}$
- Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités complémentaires en ce sens
- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

Séance n°05 – Affaire n°13

Présents : 10 Abstention : 0
Pouvoirs : 2 Pour : 12
Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250513

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Aménagements extérieurs- PES - Département – Demande de subvention Contrat de Territoire - volet Dynamique territoriale OU Vie locale – Non éligible

<input type="checkbox"/> Construction de l'école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input checked="" type="checkbox"/> aménagements extérieurs
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide du Département, au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, au titre du dispositif

<input type="checkbox"/> Amendes de police (fonds d'Etat géré par le Département)	<input checked="" type="checkbox"/> SOIT Contrat de Territoire – Volet Vie locale	<input checked="" type="checkbox"/> SOIT Contrat de Territoire – Volet Dynamique Territoriale
---	--	--

Pour l'opération :

	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT	
	ECOLE	CENTRE BOURG
ETUDES	1 935,09	7 386,47
Maitrise d'œuvre	15 584,85	54 515,15
TRAVAUX	208 050,00	727 750,00
TOTAL	225 569,94	789 651,62

Or, suite à une rencontre avec la Communauté de Communes du Grand Pontarlier fin janvier, cette opération ne sera pas inscrite dans le volet vie locale, ni éligible dans le cadre de la dynamique territoriale.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante:

	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT	
	ECOLE	CENTRE BOURG
ETUDES	1 935,09	7 386,47
Maitrise d'œuvre	15 584,85	54 515,15
TRAVAUX	208 050,00	727 750,00
TOTAL	225 569,94	789 651,62

- Prend acte qu'aucune subvention ne pourra être obtenue du Département – volet vie locale comme volet Dynamique territoriale pour les aménagements extérieurs.

Séance n°05 – Affaire n°14

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250514
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Aménagements extérieurs- PESMCCB - Agence de l'Eau – Non éligible

<input type="checkbox"/> Construction de l'école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input checked="" type="checkbox"/> aménagements extérieurs
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide à l'Agence de l'Eau, au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis, pour l'opération :

	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT	
	ECOLE	CENTRE BOURG
ETUDES	1 935,09	7 386,47
Maitrise d'œuvre	15 584,85	54 515,15
TRAVAUX	208 050,00	727 750,00
TOTAL	225 569,94	789 651,62

Or après prise de contact avec l'Agence de l'Eau et transmission de premiers éléments, cet organisme, par mail du 7 mai 2025, a précisé que :

« les surfaces imperméables existantes notamment devant la mairie pourraient peut-être être l'objet d'une intervention. Pour cela il faut déjà savoir si les eaux pluviales sont collectées par un réseau unitaire ou séparatif car l'éligibilité n'est pas la même (...) si unitaire tous les territoires sont éligibles, si séparatif dans ce cas l'éligibilité est conditionnée (PDM, Contrat Eau et Climat). **ET seules les opérations de plus de 2000m2 déconnectés sont retenues** »

Or en ce qui concerne notre projet, les eaux pluviales étant déjà rejetées dans le réseau séparatif eaux pluviales et la surface de 2000m2 n'étant pas atteinte, les aménagements extérieurs ne peuvent être éligibles à une subvention de l'Agence de l'Eau.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante:

	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT	
	ECOLE	CENTRE BOURG
ETUDES	1 935,09	7 386,47
Maitrise d'œuvre	15 584,85	54 515,15
TRAVAUX	208 050,00	727 750,00
TOTAL	225 569,94	789 651,62

- Prend acte qu'aucune subvention ne pourra être obtenue de l'Agence de l'Eau pour les aménagements extérieurs.

A – 6 RESEAU DE CHALEUR / CHAUFFERIE BOIS

Séance n°05 – Affaire n°15

Présents : 10 Abstention : 0
Pouvoirs : 2 Pour : 12
Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250515

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte

Le

OBJET : RESEAU DE CHALEUR / CHAUFFERIE BOIS – PES SYDED – Demande de subvention

<input type="checkbox"/> Construction de l'école	<input type="checkbox"/> mairie/maison de santé	<input type="checkbox"/> aménagements extérieurs
<input type="checkbox"/> mairie	<input type="checkbox"/> maison de santé	<input checked="" type="checkbox"/> réseau de chaleur/chaufferie

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2024, l'avait chargé de solliciter ultérieurement une aide au SYDED, au regard de l'état d'avancement du dossier et si et seulement si les critères d'éligibilité étaient remplis pour l'opération :

	RESEAU DE CHALEUR/ CHAUFFERIE - € HT
ETUDES	1 338,68
Maitrise d'œuvre	24 320,48
TRAVAUX	132 440,00
TOTAL	158 099,16

Les premiers éléments constitutifs de la demande ont été adressés au SYDED le 25 avril 2025. Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme la réalisation du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE BOURG,
- dans le cadre du projet POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG, pour ce qui concerne l'opération suivante

	RESEAU DE CHALEUR/ CHAUFFERIE - € HT
ETUDES (DPE uniquement)	195,19
AMO	1 392,04
Maitrise d'œuvre	24 320,48
TRAVAUX	132 440,00
TOTAL	158 347,71

- sollicite une aide du Syed pour l'opération Installation d'une chaufferie et création d'un réseau de chaleur selon les modalités suivantes :

Assiette subventionnable * 25 % = aide sollicitée, avec une aide plafonnée à 60 000 €, (*plafond chaufferie 30 000+ plafond réseau 30 000*)

Soit aide attendue = 158 347,71 * 25% = 39 586,93 €

- Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités en ce sens
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2025

- Approuve le plan de financement prévisionnel n°2 joint à la présente délibération

B - PLAN DE FINANCEMENT

Séance n°05 – Affaire n°16

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250516
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Pôle Ecole Santé Mairie Chaufferie Centre-Bourg – Plan de financement prévisionnel n°2

Le maire rappelle que lors de la séance du 19 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif concernant le pôle école santé mairie chaufferie centre-bourg comportant les coûts prévisionnels définitifs de travaux suivants :

Travail	ECOLE - € HT	MAIRIE - € HT	MAISON DE SANTE - € HT	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT		RESEAU DE CHALEUR/ CHAUFFERIE - € HT	TOTAL
				ECOLE	CENTRE BOURG		
	2 197 875.00	584 045.00	383 215.00	208 050.00	727 750.00	132 440.00	4 233 375.00

Le 19 décembre, des subventions ont également été sollicitées et un plan de financement prévisionnel n° 1 a été approuvé.

Il expose que lors de la présente séance, des subventions ont été sollicitées ou des demandes actualisées, pour chacune des opérations citées ci-dessus.

Il y a donc lieu de soumettre à l'assemblée un plan de financement prévisionnel n°2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avant-projet définitif ;

Vu le plan financement prévisionnel n° 1 qu'il convient d'amender ;

Vu les demandes de subventions actuelles, actualisées ou à venir ;

- approuve le plan de financement prévisionnel n°2 tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- dit que ce plan de financement prévisionnel sera à nouveau soumis au conseil municipal :
 - *compte-tenu de l'instruction par les financeurs des demandes de subventions en cours ;
 - *compte-tenu des éléments recueillis auprès des financeurs pour les demandes de subventions futures
 - *compte-tenu du coût réel de l'opération (après passation des marchés).

C – AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Séance n°05 – Affaire n°17

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250517

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Salle du terrier – Contrat fourniture gaz

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en lien avec le projet de réhabilitation de la salle socioculturelle du Terrier en salle des fêtes et dans le but de satisfaire les besoins en fourniture d'énergie pour la salle rénovée, il s'avère nécessaire de se prononcer sur la passation d'un marché à conclure dans le cadre d'une procédure adaptée en ce sens.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la passation d'un marché avec la SAS ANTAGRAZ – sise Immeuble Reflex Les Renardières 4, place Victor Hugo 92 901 PARIS LA DEFENSE Cedex - pour la fourniture de gaz propane ou biopropane pour une période de 5 ans à compter du 01/10/2025.

Afin de répondre aux exigences Effilogis, la commune doit s'engager à se fournir en biopropane.

Dès lors, le marché à conclure serait du montant suivant :

- consommation annuelle prévisionnelle : 2,2 T
- Gaz propane 990 € HT/T
- Option biopropane +1 050 € HT/T

SOIT 2 040 €/T donc 2 040 € x 2,2 T x 5 ans = 22 440,00 € HT pour 5 ans

- Stockage : 170,00 € HT/an soit 850 € HT pour 5 ans
- TICPE prévisionnelle 66,30 € HT/ soit pour 5 ans 66,30x2,2 x 5 =729,30 € HT

= MONTANT DU MARCHE POUR 5 ANS : 24 019,30 € HT soit 28 823,16 € TTC

Les frais liés au réservoir seraient pris en charge par le fournisseur.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la passation d'un marché pour la fourniture en gaz propane/biopropane pour la salle du Terrier, avec la société **ANTARGAZ** - Immeuble Reflex Les Renardières 4, place Victor Hugo 92 901 PARIS LA DEFENSE Cedex - pour **un montant estimatif annuel de 4 803,86 € HT soit 5 764,63 € TTC, soit sur 5 ans 24 019,30 € HT soit 28 823,16 € TTC**

***avec engagement à l'achat de biopropane pour une durée de 1 an.**

- Dit que les crédits sont prévus au BP 2025
- Autorise le Maire à signer les marchés correspondants (marché fourniture gaz et avenant spécifique biopropane avec enagement de 1 an)

Séance n°05 – Affaire n°18

Présents : 10 Abstention : 0
Pouvoirs : 2 Pour : 12
Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250518

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Taxe sur la Publicité Extérieure – Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2026

Point reporté à une prochaine séance.

Séance n°05 – Affaire n°19

Présents : 10 Abstention : 0
Pouvoirs : 2 Pour : 0
Suffrages exprimés : 12 Contre : 12

DL 250519

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Année 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de la Présidente du Conseil Départemental 10 avril 2025 qui énonce les objectifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) élaboré et mis en œuvre par l'État et le Département.

Parmi les outils opérationnels de ce plan figure le Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le FSL permet notamment le financement d'accompagnement social, d'aides financières individuelles et d'une gestion locative adaptée.

L'accompagnement social est organisé dans le cas de la démarche « accompagner pour habiter » : les travailleurs sociaux rencontrent régulièrement les ménages, prioritairement à leur domicile, les accompagne dans les démarches administratives, dans la gestion de leur budget et dans l'occupation de leur logement.

Les aides financières sont accordées pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement, la prise en charge des impayés d'énergie et/ou d'eau.

La gestion locative adaptée permet de développer l'offre de logements à loyer abordable dans le parc privé, en apportant un soutien aux propriétaires bailleurs et aux locataires.

Le fonds est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Département sollicite la commune afin qu'elle apporte sa contribution, à hauteur de 0,61 € par habitant soit 0.61×819 (population municipale) = 499,59 euros.

Le Maire entendu, Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Séance n°05 – Affaire n°20

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250520
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Mise à disposition de la salle du préau à M. Romain PIECHOCKI – Convention été 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de ses réunions des 14 septembre 2022, 27 juillet 2023 et 25 avril 2023, le Conseil Municipal avait accédé aux différentes demandes présentées par M. Romain PIECHOCKI en vue de louer une salle communale pour y exercer une activité professionnelle.

Moniteur éducateur, diplômé de l'Association Maria Montessori internationale de Genève, M. PIECHOCKI s'est en effet vu proposer le préau afin d'y dispenser des ateliers pédagogiques « Montessori » à destination d'enfants de 2 ans ½ à 6 ans.

M. PIECHOCKI, à l'approche des vacances scolaires de l'été 2025 sollicite à nouveau la commune pour de nouvelles locations.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Charge le Maire d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de la salle du préau au profit de M. Romain PIECHOCKI », aux fins d'organisation d'ateliers pédagogiques et/ou stages « Montessori » à destination d'enfants de 2 ans ½ à 6 ans, pour plusieurs matinées : des 7 au 11 juillet, 15 au 18 juillet, 21 au 23 juillet 2025
 La durée de la mise à disposition à prévoir dans la convention est fixée pour la période du 7 juillet 2025 au 31 août 2025 afin de permettre le retrait ou l'ajout de dates supplémentaires en concertation avec la mairie, la convention devant par ailleurs prévoir une résiliation anticipée unilatérale,
- Dit que cette mise à disposition est effectuée à titre onéreux, à raison de 25 € par ½ journée

Séance n°05 – Affaire n°21

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250521
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Cimetière et Eglise - Décomptes 2024

En application de l'avenant n°1 à la convention qui lie les communes de Dommartin et Houtaud relative au cimetière et à l'église en date du 12 juin 2015, un décompte est établi annuellement en vue de la participation financière de la commune de Houtaud.

Pour 2024 :

Concernant l'église :

- Les participations de Dommartin et Houtaud sont respectivement de 3 242,69 € et de 3 242,69 € sur les dépenses d'investissement (répartition 50/50)
- La participation de Houtaud est de 1 482,47 € sur le montant total des dépenses s'élevant à 2 469,97 €, soit 987,50 € de reste à charge pour Dommartin.

Concernant le cimetière :

- Dépenses d'investissement (répartition 50/50) : néant
- Pour la partie fonctionnement, un reversement à la commune de Houtaud de 12 977,27 € est prévu.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces décomptes.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission intercommunale pour le cimetière et l'église réunie le 07 mai 2025

Vu le décompte rectifié en date du 26/05/2025

Vu l'approbation du décompte par le conseil municipal de Houtaud par délibération en date du 26 mai 2025

- Approuve le décompte concernant le cimetière et l'église pour l'exercice 2024
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Séance n°05 – Affaire n°22

Présents : 10 Abstention : 0
 Pouvoirs : 2 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 250522

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Cimetière – Travaux – Changement porte enfeu

Le Maire expose au Conseil Municipal, sur présentation des devis correspondants, la proposition de la réunion de la commission intercommunale « Cimetière », réunie le 7 mai 2025, de réaliser des travaux nécessaires : le remplacement de la porte de l'enfeu.

Le Maire rappelle la convention de gestion de l'église et du cimetière entre les communes de Dommartin et Houtaud, qui stipule dans son article 6, que le Conseil Municipal de Houtaud doit être saisi préalablement à toute décision du Conseil Municipal de Dommartin, concernant la réalisation de travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal de Houtaud saisi pour avis, sur l'opportunité de ces travaux, a délibéré le 26 mai 2025 en faveur de cet investissement.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la passation du marché correspondant avec la société SARL PG2M, 7 rue des Ravières 25300 DOMMARTIN, pour un montant de 1 776,31 € H.T. soit 2 131,57 € T.T.C.
- dit que ledit marché relève d'une décision du Maire

dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025.

Séance n°05 – Affaire n°23

OBJET : Compte-rendu des commissions de la CCGP

Réunion de bureau : point d'avancement sur le projet de centre aquatique
Enseignes publicitaires : Règlement local de Publicité intercommunal toujours en cours d'élaboration – projet de document à amender ou points à arbitrer suite à des réunions de commissions
Date du super comice : 25 octobre 2025

Séance n°05 – Affaire n°24

OBJET : Compte-rendu des commissions communales

NÉANT.

Séance n°05 – Affaire n°25

OBJET : Décisions du Maire

2025-10

Pôle Ecole Santé Mairie Chaufferie Centre-Bourg – Etude de faisabilité photovoltaïque autoconsommation et suivi MOE pour mise en place d'installation photovoltaïque – SOLARES BAUEN

Dans le cadre du projet communal, en cours, de création d'un Pôle Ecole Santé Mairie Chaufferie Centre-Bourg, il convient de passer un marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité photovoltaïque, autoconsommation et suivi MOE pour mise en place d'installation photovoltaïque) avec la **SAS SOLARES BAUEN** – 2 rue de la Coudreuse – 67200 STRASBOURG, pour un montant de **5 000,00 € HT, soit 5 600,00 € TTC.**

*Une erreur est relevée : TVA*20%

or $5\,000\text{ €} \times 1,20 = 6\,000\text{ €}$, la commune va contacter l'entreprise pour transmission d'un devis corrigé.

2025-11

Réhabilitation de la SALLE TERRIER – Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air – SAS PERRIN BESANCON

Dans le cadre du projet communal, en cours, de réhabilitation de la salle du Terrier, il convient de passer un marché pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air (conformément au cahier des charges Effilogis (programme régional dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments)) avec la société **SAS PERRIN BESANCON – chemin des Maurapans – 25870 CHATILLON-LE-DUC**, pour un montant de **2 310,00 € HT, soit 2 772,00 € TTC**.

2025-12

Construction d'une école élémentaire, de la réhabilitation du bâtiment mairie pour la réalisation d'une maison de santé et de la maire, et la réalisation des aménagements extérieurs du centre bourg – Rédaction des pièces administratives du Dossier de Consultation des Entreprise

Dans le cadre du projet communal, en cours, de la construction d'une école élémentaire, de la réhabilitation du bâtiment mairie pour la réalisation d'une maison de santé et de la maire, et la réalisation des aménagements extérieurs du centre bourg, il convient de passer un marché pour la rédaction des pièces administratives et de consultation (Acte d'engagement (AE), Cahier de Clauses Administratives particulières (CCAP) et du Règlement de Consultation (RC)) avec la **SARL Tout un Programme – 3 place Guillaume – 68100 MULHOUSE**, pour un montant de **1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC**.

2025-13

Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée AB n° 303 - issue division parcelle AB 275 - sise « 38 Grande Rue »

Décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré suivant :
Propriété cadastrée : AB n° 303 - issue division parcelle AB 275 - sise « 38 Grande Rue » d'une contenance de 00 ha 07 a 25 ca.

Séance n°05 – Affaire n°26

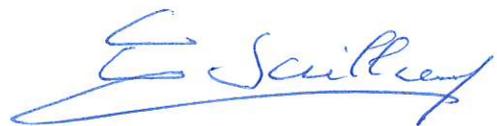
OBJET : Questions diverses

- Présentation de la maquette du livre sur l'histoire de Dommartin Houtaud Vuillecin :
Au fil du Drugeon Dommartin Houtaud Vuillecin
Présentation et historique des trois villages
196 pages illustration et photos
Souscription / Subvention prévue début juillet

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Laurent FAVRE

Le Secrétaire de séance
Etienne SAILLARD



Séance n° 05 – Conseil municipal du 28 mai 2025**Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :**

N°	Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance	Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Région – Demande de subvention Dispositif de soutien à la construction publique en bois local – Dispositif non reconduit pour 2025	X	
2	Région – TEA – Dépôt de la demande de subvention	X	
3	Département – Demande de subvention - Contrat de Territoire – Volet dynamique territoriale	X	
4	Etat - Demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	X	
5	Région – Demande de subvention EFFILOGIS	X	
6	Région -Demande de subvention Territoire En Action – Projet non éligible	X	
7	Département – Demande de subvention - Contrat de Territoire – volet Vie locale - Actualisation	X	
8	SYDED – Dépôt de la demande	X	
9	Région - Territoire En Action - Dépôt de la demande de subvention	X	
10	Région – Demande de subvention Dispositif de soutien au bois local de construction – Dispositif non reconduit	X	
11	SYDED – Dépôt de la demande		X
12	Etat – Demande de subvention – Fonds Vert	X	
13	Département – Demande de subvention Contrat de Territoire - volet Dynamique territoriale OU Vie locale – Non éligible	X	
14	Agence de l'Eau – Non éligible	X	
15	SYDED – Dépôt de la demande de subvention	X	
16	Pôle Ecole Santé Mairie Centre-Bourg – Plan de financement prévisionnel n°2	X	
17	Salle du terrier – Contrat fourniture gaz	X	
18	Taxe sur la Publicité Extérieure – Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2026		X
19	Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Année 2025	X	
20	Mise à disposition de la salle du préau à Mr. Romain PIECHOCKI – Convention été 2025	X	
21	Cimetière et Eglise - Décomptes 2024	X	
22	Cimetière – Travaux – Changement porte enfeu	X	
23	Compte-rendu des commissions de la CCGP		X
24	Compte-rendu des commissions communales		X
25	Décisions du Maire		X
26	Questions diverses		X

Plan de financement prévisionnel n°2 - POLE ECOLE SANTE MAIRIE CHAUFFERIE CENTRE-BOURG

CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2025

	AMO	ETUDES	NO	AVANT PROJET DEFINITIF - Coût prévisionnel définitif des travaux HT	TOTAL						POINT AU CM
ECOLE	20 839,96	36 693,19	403 604,42	2 197 875,00	2 659 012,57						
MAIRIE	5 963,80	9 473,12	107 250,48	584 045,00	706 732,40						
MAISON DE SANTE	3 896,70	5 859,24	70 371,28	383 215,00	463 342,22						
Aménagements extérieurs école	5 559,33	1 935,09	15 584,85	208 050,00	231 129,27						
extérieurs centre bourg	21 220,67	7 386,47	54 515,15	727 750,00	810 872,29						
Réseau de chaleur chaufferie	1 392,04	1 338,68	24 320,48	132 440,00	159 491,20						
TOTAL	58 872,50	62 685,79	675 646,66	4 233 375,00	5 030 579,95						

ECOLE	pour dossier ETAT DETR								ETAT DETR				rappel
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT		%	aide attendue-total HT %	TOTAL		
	36 693,19	Etudes	36 693,19				36 693,19	éligible	20,00%	7 338,64	647 512,51 notif. arr. 6/23/04 et échanges s/ pref 22/05		
	20 839,96	AMO	20 839,96				20 839,96	éligible	20,00%	4 167,99			
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21			403 604,42	éligible	20,00%	80 720,88			
	2 197 875,00		1 098 937,50	1 098 937,50			2 197 875,00	éligible	20,00%	499 575,00			
	1 812 175,00	Travaux					1 812 175,00	éligible	20,00%	362 435,00			
	Mais dépense minorée compte-tenu de la dépense inscrite au titre de la bonification de bois local		LOIS Charpente	261 250,00	Bardage	124 450,00				454 662,51			
	Total lots charpente + bardage			385 700,00									
	Attention plafond de 2500 €/m2 pour un bâtiment neuf (transmettre tableau des surfaces (APD))												
	BONIFICATION SI UTILISATION DE BOIS LOCAL : Lots concernés												
	1 attestation d'utilisation de bois local fournie par l'entreprise à transmettre + tard												
	261 250,00	Charpente	261 250,00				261 250,00		50%		163 683,35		
	124 450,00	Bardage	124 450,00				124 450,00						
	385 700,00	soit	385 700,00				385 700,00	éligible	50,00%	192 850,00	534 953,35		
	Attention plafond de 2500 €/m2 pour un bâtiment neuf (transmettre tableau des surfaces (APD))												
	2 659 012,57												

ECOLE	pour dossier ETAT DSIL								ETAT DSIL				pour info
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT		%	aide attendue-total HT %	TOTAL		
	36 693,19	Etudes	36 693,19				36 693,19	éligible?	20,00%	7 338,64	0,00		
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21			403 604,42	éligible?	20,00%	80 720,88			
	2 225 228,00	Travaux	1 112 614,00	1 112 614,00			2 225 228,00	éligible?	20,00%	445 045,60			

ECOLE	pour dossier ETAT FONDS VERT								ETAT FONDS VERT				pour info
	Dépenses éligibles?		2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT		%	aide attendue-total HT %	TOTAL		
	36 693,19	Etudes	36 693,19				36 693,19	éligible?	0,00%	0,00	0,00		
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21			403 604,42	éligible?	0,00%	0,00			
	2 197 875,00	Travaux	1 098 937,50	1 098 937,50			2 197 875,00	éligible?	0,00%	0,00			

ECOLE	pour dossier REGION EFFILOIGIS								REGION EFFILOIGIS				pour info
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT		%	aide attendue-total HT %	TOTAL		
	36 693,19	Etudes	36 693,19		0,00	0,00	36 693,19	éligible?	0,00%	0,00	0,00		
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21	0,00	0,00	403 604,42	éligible?	0,00%	0,00			
	2 197 875,00	Travaux	1 098 937,50	1 098 937,50	0,00	0,00	2 197 875,00	éligible?	0,00%	0,00			

ECOLE	Pour dossier Dispositif de soutien au bois local de construction - NON RECONDUIT EN 2025 DL250501								Dispositif de soutien au bois local de construction				1
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT		%	aide attendue-total HT %	TOTAL		
	36 693,19	Etudes	36 693,19				36 693,19	éligible?	0,00%	0,00	0,00		
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21			403 604,42	éligible?	0,00%	0,00			
	261 250,00	Charpente	261 250,00				261 250,00						
	124 450,00	Bardage	124 450,00				124 450,00						
	385 700,00	soit	385 700,00				385 700,00	éligible?	20,00%	77 140,00	0,00		

ECOLE	pour dossier REGION TERRITOIRE EN ACTION (via SM du Pays du HD)								REGION TERRITOIRE EN ACTION - PROJET ELIGIBLE mail 05/02/25				2
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT		%	aide attendue-total HT %	TOTAL		
	36 693,19	Etudes	36 693,19	0,00	0,00	0,00	36 693,19	éligible?	0,00%	0,00	100 000,00		
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21	0,00	0,00	403 604,42	éligible?	0,00%	0,00			
	2 197 875,00	Travaux	1 098 937,50	1 098 937,50		0,00	2 197 875,00	éligible?	0,00%	0,00			
	2 638 172,61	soit	1 337 432,90	1 300 739,71			2 638 172,61						

dossier DEPARTEMENT								dossier DEPARTEMENT				
Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022								Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022				
ECOLE	20 839,96	AMO	notif. subv. 16 000 € rapportée au projet école :					16 000	35,40%	(répartition selon même prorata frais AMO)	5 663,75	Info

ECOLE	pour dossier DEPARTEMENT Contrat de Territoire - Volet dynamique territoriale (mail LF 24/01/25)								DEPARTEMENT Contrat de Territoire - Volet dynamique territoriale (mail LF 24/01/25)				3
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT		%	aide attendue-total HT %	TOTAL		
	36 693,19	Etudes	36 693,19	0,00	0,00	0,00	36 693,19	éligible?	OUI	0,00%	0,00	115 000,00 remboursement CCGP 21/05/25	
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21	0,00	0,00	403 604,42	éligible?	OUI	0,00%	0,00		
	2 197 875,00	Travaux	1 098 937,50	1 098 937,50	0,00	0,00	2 197 875,00	éligible?	OUI	0,00%	0,00		
	2 638 172,61		1 337 432,90	1 300 739,71			2 638 172,61						

Pour dossier SYDED volet énergétique / panneaux photovoltaïques								SYDED				pour info
ECOLE								entre 20 et 25% de l'assiette éligible	%	aide attendue-total HT	TOTAL	
	2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	%	attendue-total HT	TOTAL			
	36 693,19	Etudes	36 693,19			36 693,19	éligible?	NON	0,00%	0,00	0,00	
0,00	MO	0,00			0,00	éligible?	NON	0,00%	0,00			
0,00	Travaux LESQUELS?	0,00	0,00		0,00	éligible?	en partie	0,00%	0,00			

Eligible : TRAVAUX Installation panneaux et coût du raccordement

pour dossier ETAT DETR / ou FONDS VERT si toujours d'actualité au moment du dépôt UN SEUL DOSSIER DÉPOSÉ POUR MAIRIE ET MAISON DE SANTE DL250504								ETAT DETR / Fonds vert				pour info
MAIRIE								%	attendue-total HT	TOTAL		
	2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	%	attendue-total HT	TOTAL			
	5963,8	AMO	5963,80						20,00%	1 192,76	145 934,98 (a)	
9 473,12	Etudes	9 473,12			9 473,12	éligible?		20,00%	1 894,62			
107 250,48	MO	53 625,24	53 625,24		107 250,48	éligible?		20,00%	21 450,10			
584 045,00	Travaux		292 022,50	292 022,50	584 045,00	éligible?		20,00%	113 750,00			
568 750,00			284 375,00	284 375,00	568 750,00	éligible?		20,00%	113 750,00			
Mais dépenses minorées de compte-tenu de la dépense inscrite au titre de la bonification de bois local			Lot Charpente	12 825,00	Lot Bardage	2 470,00						
			soit 15 295,00					50%	7 647,50			
TOTAL (a)								706 732,40				

pour dossier ETAT DETR OU FONDS VERT / couplé avec dossier mairie (RAISONNEMENT PAR BATIMENT)								ETAT DETR				pour info
Maison de santé								%	attendue-total HT	TOTAL		
	2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	%	attendue-total HT	TOTAL			
	3 896,70	AMO	3 896,70			3 896,70			20,00%	779,34	92 965,44 (b)	
5 859,24	Etudes	5 859,24			5 859,24	éligible?		20,00%	1 171,85			
70 371,28	MO	34 371,80	17 999,74	17 999,74	70 371,28	éligible?		20,00%	14 074,26			
383 215,00	Travaux		191 607,50	191 607,50	383 215,00	éligible?		20,00%	72 045,00			
360 225,00			180 112,50	180 112,50	360 225,00							
Mais dépenses minorées de compte-tenu de la dépense inscrite au titre de la bonification de bois local			Lot Charpente	17 100,00	Lot Bardage	5 890,00						
			soit 22 990,00					50,00%	11 495,00			
TOTAL (b)								463 342,22				
TOTAL (a) + (b)								1 170 074,62				
											TOTAL aide sollicitée DETR (a)+(b)	238 900,42

Pour dossier SYDED volet énergétique / panneaux photovoltaïques / RAISONNEMENT PAR BATIMENT : mairie + maison de santé : 1 SEUL DOSSIER A DEPOSER DL250508								SYDED				pour info
Mairie								%	attendue-total HT	TOTAL		
	2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	%	attendue-total HT	TOTAL			
	4 865,96	Etudes hors CT et SPS	4 865,96			4 865,96	éligible?	oui	0,00%	0,00	0,00 (a)	
5 963,80	AMO	5 963,80			5 963,80	éligible?	oui	0,00%	0,00			
107 250,48	MO	53 625,24	53 625,24		107 250,48	éligible?	oui	0,00%	0,00			
584 045,00	Travaux LESQUELS?		292 022,50	292 022,50	584 045,00	éligible?	oui	0,00%	0,00			
Eligible : TRAVAUX de rénovation d'un bâtiment existant (vétuste + de 20 ans) : 60 000 € ou 75 000 € si performances énergétiques accrues Niveau Performance visé donc 75 000 / 2 car raisonnement par bâtiment mairie+mds												
TOTAL (a)								702 125,24				

Pour dossier SYDED volet énergétique / panneaux photovoltaïques / raisonnement en terme de bâtiment : mairie + maison de santé : 1 SEUL DOSSIER A DEPOSER								SYDED				pour info
Maison de santé								%	attendue-total HT	TOTAL		
	2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	%	attendue-total HT	TOTAL			
	2 848,96	Etudes hors CT et SPS	2 848,96			2 848,96	éligible?	oui	0,00%	0,00	37 500,00 (b)	
3 896,70	AMO	3 896,70			3 896,70	éligible?	oui	0,00%	0,00			
70 371,28	MO	34 371,80	17 999,74	17 999,74	70 371,28	éligible?	oui	0,00%	0,00			
383 215,00	Travaux LESQUELS?	191 607,50	191 607,50		383 215,00	éligible?	oui	0,00%	0,00			
TOTAL (b)								460 331,94				
TOTAL (a)+(b)								1 162 457,18				
											(a) + (b)	75 000,00

pour dossier REGION EFFILOGIS ETUDES								REGION EFFILOGIS				rappel	
MAIRIE								%	attendue-total HT	TOTAL			
	2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	%	attendue-total HT	TOTAL				
	9 473,12	Etudes CELAP AMO	550,00	0,00	0,00	0,00	550,00	éligible?	SEULEMENT test étanchéité	30,00%	165,00	22 245,00	
1 500,00	accompagnement à la phase d'études	1 097,06				1 097,06	éligible?	phases d'accompagnement à la phase d'études	30,00%	329,12			
72 502,93	MO phases ESQ à EXE	36 251,47	36 251,47	0,00	0,00	72 502,93	éligible?	OUI phases ESQ à EXE	30,00%	21 750,88			
83 476,05		37 898,53	36 251,47	0,00	0,00	74 149,99				22 245,00			
											PLAFOND	30 000,00	18 838,82
													courrier au favorable 28/03/2025 montant susceptible d'être alloué : 18 838,82 €

pour dossier REGION										REGION						
EFFILOGIS TRAVAUX										EFFILOGIS						
DL250505										Subvention selon mise en œuvre matériaux biosourcés : 20% ou 30% MAIS aide plafonnée SCIT à 100 000 SDIT à 120 000						
MAIRIE	584 045,00	Quels travaux?	0,00	292 022,50	292 022,50	0,00	584 045,00	éligible	OUI	30,00%	175 219,50	5				
										PLAFOND	120 000,00		120 000,00			
pour dossier REGION										REGION						
TERRITOIRE EN ACTION (via SM du Pays du HD) DL250506										TERRITOIRE EN ACTION - PROJET NON ELIGIBLE mail 05/02/25						
MAIRIE			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%	TOTAL				
	9 473,12	Etudes	9 473,12				9 473,12	éligible?	NON	0,00%	0,00	6				
	107 250,48	MO	53 625,24	53 625,24			107 250,48	éligible?	NON	0,00%	0,00					
	584 045,00	Travaux		292 022,50	292 022,50		584 045,00	éligible	NON	0,00%	0,00					
										0,00						
Pour dossier Dispositif de soutien au bois local de construction PAS DE CUMUL AVEC EFFILOGIS										Dispositif de soutien au bois local 1 seule aide régionale possible						
Mairie			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%	TOTAL	rappel			
	9 473,12	Etudes	9 473,12	0,00	0,00	0,00	9 473,12	éligible?	?	0,00%	0,00					
	107 250,48	MO	53 625,24	53 625,24	0,00	0,00	107 250,48	éligible?	?	0,00%	0,00					
	261 250,00	Charpente		261 250,00			261 250,00									
	124 450,00	Bardage		124 450,00			124 450,00									
385 700,00	soit		385 700,00			385 700,00	éligible	OUI de 10 à 20% - Amortissement de 20% et recours à des bois certifiés	20,00%	77 149,00	0,00					
dossier DEPARTEMENT										dossier DEPARTEMENT						
Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022										Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022						
Mairie	5 963,80	AMO	notif. subv. 16 000 € rapportée au projet mairie :							16 000 *10,13% (répartition selon même prorata frais AMO)					1 620,81	info
pour dossier DEPARTEMENT										DEPARTEMENT						
UN DOSSIER POUR MAIRIE, MDS non éligible										Contrat de Territoire - Volet Vie locale (mail LF 24/01/25) DL250507						
Mairie			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%	TOTAL	7			
	9 473,12	Etudes	9 473,12		0,00	0,00	9 473,12	éligible?	OUI	30,00%	2 841,94					
	107 250,48	MO	53 625,24	53 625,24		0,00	107 250,48	éligible?	OUI	30,00%	32 175,14					
	584 045,00	Travaux		292 022,50	292 022,50	0,00	584 045,00	éligible?	OUI	30,00%	175 213,50					
	700 768,60		63 098,36	345 647,74	292 022,50	0,00	700 768,60				210 230,58					
											MAIS PLAFOND (assiette)	200 000,00				
										assiette x 30 %	60 000,00	60 000,00				
pour dossier REGION										REGION						
TERRITOIRE EN ACTION (via SM du Pays du HD)										TERRITOIRE EN ACTION - PROJET ELIGIBLE mail 05/02/25						
Maison de santé			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%	TOTAL	9			
	5 859,24	Etudes	5 859,24				5 859,24	éligible?	OUI, sous réserve de l'instruction du dossier	0,00%	0,00					
	70 371,28	MO	34 371,80	17 999,74	17 999,74		70 371,28	éligible?		0,00%	0,00					
	383 215,00	Travaux		191 607,50	191 607,50		383 215,00	éligible?		0,00%	0,00					
459 445,52										renseignement verbal apporté par Mme CHAMBELLAND 170 000 € / échanges avec M. PICHOT 20/05/25 montant acté : 175 000 €						
pour dossier REGION										REGION						
Dispositif de soutien au bois local de construction DL250510 non reconduit 2025										Dispositif de soutien au bois local de construction						
Maison de santé			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%	TOTAL	10			
	5 859,24	Etudes	5 859,24				5 859,24	éligible?	NON	0,00%	0,00					
	70 371,28	MO	34 371,80	17 999,74	17 999,74		70 371,28	éligible?	NON	0,00%	0,00					
	17 100,00	Charpente		17 100,00			17 100,00									
	5 890,00	Bardage		5 890,00			5 890,00									
22 990,00	soit		22 990,00			22 990,00	éligible	NON	20,00%	4 598,00	0,00					
pour dossier REGION										REGION						
EFFILOGIS TRAVAUX										EFFILOGIS TRAVAUX						
Maison de santé			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%	TOTAL	pour info			
	5 859,24	Etudes	5 859,24				5 859,24	éligible?		0,00%	0,00					
	70 371,28	MO	34 371,80	17 999,74	17 999,74		70 371,28	éligible?		0,00%	0,00					
	383 215,00	Travaux		191 607,50	191 607,50		383 215,00	éligible?	NON	0,00%	0,00					
dossier DEPARTEMENT										dossier DEPARTEMENT						
Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022										Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022						
MDS	3 896,70	AMO	notif. subv. 16 000 € rapportée au projet mds :							16 000 *6,62% (répartition selon même prorata frais AMO)					1 059,02	info
pour dossier DEPARTEMENT										DEPARTEMENT						
Contrat de Territoire - Volet dynamique territoriale OU Vie locale										Contrat de Territoire - Volet dynamique territoriale OU Vie locale						
Maison de santé			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%	TOTAL	pour info			
	5 859,24	Etudes	5 859,24	0,00	0,00	0,00	5 859,24	éligible?		0,00%	0,00					
	70 371,28	MO	34 371,80	17 999,74	17 999,74	0,00	70 371,28	éligible?	NON sauf si ajout d'un axe SANTÉ	0,00%	0,00					
	383 215,00	Travaux		191 607,50	191 607,50	0,00	383 215,00	éligible?		0,00%	0,00					

pour dossier ETAT FONDS VERT au titre des aménagements publics : renaturation/parking DL250512								ETAT FONDS VERT							
Aménagements extérieurs centre bourg - école			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	oui, page 9 appel à projets 2025 DETR	%	attendue=total HT	TOTAL			
										%	%				
	9 321,56		ETUDES	9 321,56						9 321,56	éligible?		20,00%	1 864,31	12
	26 780,00		AMO							26 780,00	éligible?		20,00%	5 356,00	
	70 100,00		MO	43 273,97	11 808,51	7 508,76	7 508,76			70 100,00	éligible?		20,00%	14 020,00	
935 800,00		Travaux			467 900,00	467 900,00	935 800,00	éligible?	20,00%	187 160,00					
1 042 001,56									aide attendue	208 400,31	208 400,31				

pour dossier REGION								REGION							
Aménagements extérieurs école			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	NON mail 31/12/24	%	attendue=total HT	TOTAL			
										%	%				
	1 935,09		Etudes	1 935,09	0,00	0,00	0,00			1 935,09	éligible?		0,00%	0,00	pour info
	15 584,85		MO	11 285,29	4 299,76		0,00			15 585,05	éligible?		0,00%	0,00	
	208 050,00		Travaux	0,00	104 025,00	104 025,00	0,00			208 050,00	éligible?		0,00%	0,00	
									PLAFOND	50 000,00	0,00				

Amendes de police - Fonds d'Etat géré par le Département pour les aménagements de sécurité								ETAT / Département							
Aménagements extérieurs centre bourg - école			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	oui, page 8 appel à projets 2025 DETR	%	attendue=total HT	TOTAL			
										%	%				
	9 321,56		Etudes	9 321,56						9 321,56	éligible?		30,00%	2 796,47	rappel
	70 100,00		MO	43 273,97	11 808,51	7 508,76	7 508,76			70 100,00	éligible?		30,00%	21 030,00	
	935 800,00		Travaux			935 800,00	935 800,00			935 800,00	éligible?		30,00%	280 740,00	
1 015 221,56			52 595,53	11 808,51	943 308,76	7 508,76	1 015 221,56								
									Plafonds détaillés par poste de dépenses page 8		30 000,00				
									Plafond dépense subventionnable : 100 000 € HT						
									pour les dossiers dont l'estimation est supérieure à 100 000 €						
										100 000,00					

dossier DEPARTEMENT				dossier DEPARTEMENT							
Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022								Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022			
Amgts ext. ECOLE	5 559,33	AMO	notif. subv. 16 000 € rapportée au projet amgts ext. école :	16 000 * 9,44% (répartition selon même prorata frais AMO)	1 510,88	rappel					
dossier DEPARTEMENT				dossier DEPARTEMENT							
Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022								Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022			
Amgts ext. CB	21 220,67	AMO	notif. subv. 16 000 € rapportée au projet amgts ext. cb :	16 000 * 36,05% (répartition selon même prorata frais AMO)	5 767,22	rappel					

pour dossier DEPARTEMENT								DEPARTEMENT							
Aménagements extérieurs centre bourg			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	NON	%	attendue=total HT	TOTAL			
										%	%				
	7 386,47		Etudes	7 386,47	0,00	0,00	0,00			7 386,47	éligible?		30,00%	2 215,94	13
	54 515,15		MO	31 988,88	7 508,76	7 508,76	7 508,76			54 515,15	éligible?		30,00%	16 354,55	
	727 750,00		Travaux			363 875,00	363 875,00			727 750,00	éligible?		30,00%	219 325,00	
789 651,62			39 375,35	7 508,76	371 383,76	371 383,76	789 651,63	éligible?	30,00%	236 895,49					
									MAIS PLAFOND	200 000,00	0,00				

pour dossier Agence de l'Eau DL250514								AGENCE DE L'EAU							
Aménagements extérieurs - PES			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	NON	%	attendue=total HT	TOTAL			
										%	%				
			Etudes				0,00			0,00	éligible?		0,00%	0,00	14
			MO			0,00	0,00			0,00	éligible?		0,00%	0,00	
			Travaux			0,00	0,00			0,00	éligible?		0,00%	0,00	

pour dossier ETAT								ETAT							
Annexe chaufferie RESEAU DE CHALEUR			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	OUI	%	attendue=total HT	TOTAL			
										%	%				
	1 338,68		Etudes	1 338,68	0,00	0,00	0,00			1 338,68	éligible?		20,00%	267,74	pour info
	24 320,48		MO	12 160,24	12 160,24		0,00			24 320,48	éligible?		20,00%	4 864,10	
	132 440,00		Travaux	66 220,00	66 220,00					132 440,00	éligible?		20,00%	26 488,00	
158 099,16			79 718,92	78 380,24	0,00	0,00	158 099,16			31 619,83	31 619,83				

dossier DEPARTEMENT				dossier DEPARTEMENT							
Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022								Programme ETUDE AMO - COMMUNES ET EPCIAMO - subvention notifiée le 08/03/2022			
Chaufferie/ réseau	1 392,04	AMO	notif. subv. 16 000 € rapportée au projet réseau chateur chaufferie :	16 000 * 2,36% (répartition selon même prorata frais AMO)	378,32	rappel					

pour dossier DEPARTEMENT								DEPARTEMENT							
Annexe chaufferie RESEAU DE CHALEUR			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible?	OUI	%	attendue=total HT	TOTAL			
										%	%				
	1 338,68		Etudes	1 338,68			0,00			1 338,68	éligible?		30,00%	401,60	pour info
	24 320,48		MO	12 160,24	12 160,24					24 320,48	éligible?		30,00%	7 296,14	
	132 440,00		Travaux	66 220,00	66 220,00					132 440,00	éligible?		30,00%	39 732,00	
158 099,16			79 718,92	78 380,24	0,00	0,00	158 099,16			47 429,75	47 429,75				
									PLAFOND	60 000,00					

Pour dossier SYDED volet énergétique / CHAUFFERIE RESEAU DE CHALEUR DL250515							SYDED							
Annexe chaufferie RESEAU DE CHALEUR	Eligible : réseau de chaleur (25% mais plafond 30000) 30000 chaufferie 30000 réseau chaleur ->60 000									%	attendue-total HT *%*	TOTAL	15	
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT							
	195,19	Etudes DPE unique	195,19				195,19	éligible	OUI	25,00%		48,80		
	1 392,04	AMO					1 392,04	éligible	OUI	25,00%		348,01		
	24 320,48	MO	12 160,24	12 160,24			24 320,48	éligible?	OUI	25,00%		6 080,12		
	132 440,00	Travaux	66 220,00	66 220,00			132 440,00	éligible?	OUI	25,00%		33 110,00		
158 347,71		78 575,43	78 380,24	0,00	0,00	158 347,71						39 586,93		
Eligible : réseau de chaleur (25% mais plafond 30000)														
aide plafonnée à 60 000 € (30000 chaufferie + 30000 réseau de chaleur)												60 000,00		
Pour dossier CEE, peut-être (avant la signature des marchés de travaux)							CEE							
Annexe chaufferie RESEAU DE CHALEUR			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT			%	attendue-total HT *%*	TOTAL	pour info	
	195,19	Etudes	195,19				195,19	éligible?	?	0,00%		0,00		
	24 320,48	MO	12 160,24	12 160,24			24 320,48	éligible?	?	0,00%		0,00		
	132 440,00	Travaux	66 220,00	66 220,00			132 440,00	éligible?	?	0,00%		0,00		0,00
	156 955,67		78 575,43	78 380,24	0,00	0,00	156 955,67							

Le Maire,
Laurent FAVRE

